

Projet agri'mouv

**Une agriculture en mouvement,
Mobilisatrice de compétences...**

Le concept d'Agri'mouv peut se résumer en 3 mots : accueillir, accompagner et fidéliser les personnes en agriculture.

En effet, si nous souhaitons renouveler les forces vives de l'agriculture il nous faudra :

- mieux attirer et accueillir les nouveaux entrants,
- mieux les accompagner dans leur parcours d'orientation ou de formation,
- mieux faciliter leur insertion, en particulier dans les premiers mois de travail en agriculture.

C'est le défi de ce projet qui s'inscrit dans le champ de l'orientation, la formation professionnelle et l'insertion des adultes et qui est à mettre en œuvre sur l'ensemble de notre territoire ligérien.

A. Présentation globale du dispositif

- Un **parcours opérationnel** qui prépare à l'**intégration dans une formation qualifiante ou un emploi dans tous les secteurs professionnels de la branche agricole** : polyculture élevage, viticulture, transformation agroalimentaire, jardins et espaces verts, commerce en agrofourniture, machinisme agricole, horticulture, maraichage, arboriculture, agroéquipement...
- Un dispositif dynamique qui permet de mailler des dispositifs et outils, avec pour ambition de mobiliser **500 demandeurs d'emploi** en Région Pays de La Loire ;
- Une immersion dans des environnements professionnels différents (production, transformation, services) permettant de **bien choisir sa voie professionnelle** ;
- Des **parcours individualisés** permettant de **tester différents métiers** ;
- Un dispositif mobilisant l'ensemble des acteurs de l'emploi – formation en agriculture : Chambre d'agriculture, ADEFA, centres de formation publics et privés, professionnels agricoles, agri-formateurs ;
- Une **communication active et dynamique** : Agri'mouv, une agriculture en mouvement ;
- Une **démarche partenariale** avec les acteurs suivants : Conseil Régional, Chambre régionale d'agriculture, Conseils départementaux, DRAAF, DIRECCTE, Pôle emploi, Missions locales et partenaires sociaux.

B. Contexte

Notre région compte 34 000 exploitations agricoles concourant à près de 7 milliards d'euros de biens produits. Le secteur rassemble 38 000 exploitants ou co-exploitants agricoles, 8 000 autres actifs non-salariés, 10 600 employeurs et 82 800 salariés pour près de 25 900 emplois salariés équivalent temps plein.

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises agricoles, le défi est de poursuivre la dynamique d'installation et d'embauche dans l'objectif de maintenir la population active agricole actuelle.

Ce secteur d'activité est un levier efficace pour renforcer et pérenniser l'emploi dans les zones rurales de par son ancrage territorial. L'agriculture permet le maintien de territoires vivants. Elle est pourvoyeuse d'activité et d'emplois non délocalisables.

L'emploi dans les territoires passe par le renouvellement des générations en agriculture.

Chaque année, les besoins de l'agriculture ligérienne sont les suivants:

- 2 000 salariés permanents,
- plus de 54 000 salariés saisonniers en production particulièrement dans les filières du végétal spécialisé,
- plus de 850 chefs d'exploitations,
- 1 400 salariés dans les services à l'agriculture.

Afin de répondre à cet enjeu, une des priorités est de développer l'attractivité des métiers agricoles pour attirer de nouvelles vocations. Il s'agit de « donner envie » afin de capter de nouveaux entrants dans le secteur agricole.

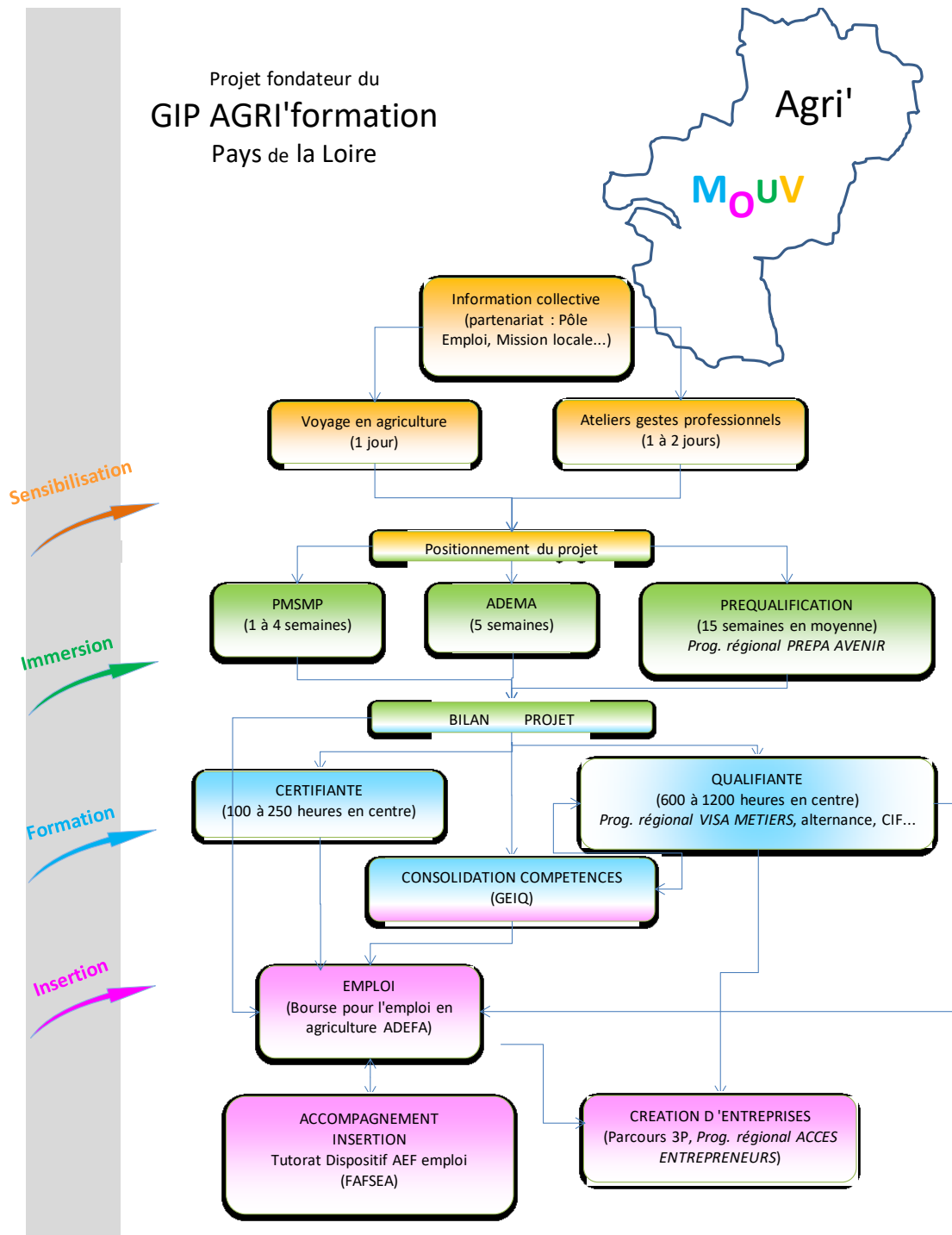
Hors saisonniers, pour les différents secteurs de la production agricole et sur le territoire des Pays de la Loire, un déficit de 1 500 personnes par an est estimé entre le nombre de formés entrants (estimé à 1 350) et les besoins des entreprises agricoles (estimé à 2 850).

La formation est un véritable outil d'adaptation pour les exploitants aux mutations de l'agriculture et également pour les nouveaux entrants en favorisant leur employabilité et la sécurisation de leur emploi dans le secteur agricole.

Ce dispositif apporte une réponse au besoin d'attractivité et de formation de l'activité agricole et concourt à faciliter l'accès à la formation pour l'acquisition de compétences des personnes en recherche d'emploi en agriculture.

C. Schéma du dispositif

Projet fondateur du GIP Agri Formation Pays de la Loire



Etape 1 – SENSIBILISATION AUX METIERS AGRICOLES

INFORMATION COLLECTIVE AGRI'MOUV Pôle emploi / Missions locales :

Les demandeurs d'emploi sont repérés par les prescripteurs de l'orientation ou de l'emploi et invités à la réunion d'information collective. Les informations collectives sont réalisées en lien avec les prescripteurs de l'emploi et de l'orientation ou dans les locaux de Pôle emploi ou d'une Mission locale.

Une présentation du dispositif AGRI'MOUV, et plus particulièrement la journée « voyage en agriculture », est faite auprès des participants. Ils sont tous invités à y participer.

La date du « voyage en agriculture » est fixée avec les conseillers et les inscriptions sont faites sur place permettant ainsi d'anticiper l'organisation de cette journée découverte.

Le travail en amont avec les prescripteurs permet d'éviter et/ou de réduire les mauvaises orientations et ainsi de diminuer les échecs. Lors de la réunion d'information collective, tous les demandeurs d'emplois sont invités à un « voyage en agriculture » ou des « ateliers gestes professionnels ».

VOYAGE EN AGRICULTURE :

Il s'agit d'une immersion d'une journée sur les exploitations et/ou ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole. Cette journée vise à promouvoir les métiers de l'agriculture avec une visite de deux exploitations agricoles ou agroalimentaires et permet de présenter le dispositif AGRI'MOUV.

Les voyages en agriculture seront privilégiés dans tous les secteurs professionnels agricoles les plus en tension au sein de chaque territoire départemental. Seront privilégiés les domaines de la polyculture élevage, la viticulture, la transformation agroalimentaire, le machinisme agricole, l'horticulture, le maraichage, l'arboriculture, l'agroéquipement...A l'issue de cette journée, les personnes intéressées pour poursuivre vers une orientation ou une formation agricole sont convoquées à un entretien individuel.

Objectif : 5 à 10 voyages par an et par département

ATELIERS GESTES PROFESSIONNELS :

Pour mini groupe de 4 à 6 personnes des ateliers métiers pourront être organisés au fil de l'année pour mieux appréhender les gestes professionnels pour les demandeurs d'emploi. Ces ateliers pourront être organisés autour d'un atelier traite, de conduite du tracteur, d'opération de récolte manuelle de fruits et légumes, de chantier de taille de vigne ou d'arbres fruitiers, d'un atelier de transformation ou de conditionnement.

Objectif : 3 à 6 ateliers par an et par département

Étape 2 – IMMERSION DANS LES METIERS

Cette étape permet la découverte et l'acquisition des premières compétences préalables à l'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle donne aux demandeurs d'emploi des connaissances de base sur l'environnement de l'entreprise agricole ou agroalimentaire et les différents travaux des métiers de la branche grâce à un parcours en 2 temps :

- entretien individuel de positionnement et préparation opérationnelle à l'immersion,
- acquisition des gestes professionnels.

Cette immersion dans les métiers se fait grâce au concours « d'agri formateurs », formés et indemnisés pour cette fonction.

ENTRETIEN INDIVIDUEL DE POSITIONNEMENT :

Les personnes accompagnées bénéficient d'un entretien individuel avec le correspondant AGRI'MOUV départemental permettant d'apprécier la motivation du demandeur d'emploi et ainsi d'éviter les abandons. Cette étape est fondamentale. Elle permet de faire un bilan individualisé des demandeurs d'emplois. L'entretien individuel est composé de deux étapes :

A. Identification des freins et mobilisation des aides :

Le demandeur d'emploi peut être confronté à des difficultés d'ordre social qui freinent son retour à l'emploi.

Le centre de formation identifiera les freins pouvant nuire à la bonne intégration du candidat en formation. En lien avec les conseillers de l'emploi, il mobilisera les dispositifs et les aides nécessaires à la sécurisation du parcours (mobilité, EPI, aide aux logements, aide pour les personnes reconnues TH en lien avec l'AGEFIPH...).

B. Orientation en fonction des pré-acquis :

Afin d'adapter le parcours AGRI'MOUV en fonction du projet de la personne et de son niveau, le centre de formation vérifie :

- les acquis en formation scolaire initiale et / ou apprentissage et formations continues,
- les périodes d'activités professionnelles,
- les stages en entreprise effectués lors de formations antérieures,
- le niveau en culture générale, mathématiques et français,
- les connaissances du candidat sur le domaine agricole à partir d'une grille utilisée lors de l'entretien de recrutement.

Le parcours AGRI'MOUV de chaque candidat est donc construit en prenant en compte ses pré-acquis résultant d'expériences professionnelles, de formations ou de la possession d'autres diplômes.

ACQUISITION DES GESTES PROFESSIONNELS :

Ces acquisitions de gestes professionnelles pourront se faire de trois manières à l'aide de dispositifs déjà existants et proposés par nos prescripteurs de l'emploi ou OPCA de l'agriculture, à savoir :

- **PMSMP** : Créée par la loi Formation du 5 mars 2014, la **P**ériode de **M**ise en **S**ituation en **M**ilieu **P**rofessionnel a pour objet de permettre à un travailleur, demandeur d'emploi ou autre personne en parcours d'insertion de se confronter à une situation réelle de travail pour : découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel, ou initier une démarche de recrutement.

L'immersion professionnelle (ou PMSMP) ne peut excéder un mois. Elle doit être prescrite par Pôle emploi, une Mission locale, un Cap emploi...

Le prescripteur s'assure de la pertinence de la PMSMP au regard des besoins, de la motivation et du parcours d'insertion du bénéficiaire.

- **ADEMA** : **L'**Accès des **D**emandeurs d'**E**mloi aux **M**étiers **A**gricoles est un dispositif de découverte des métiers de l'agriculture proposé par le FAFSEA. Délégué à des centres de formation dans chaque département, il comprend :
 - une formation professionnelle gratuite de 154 heures (22 jours ouvrés) et indemnisée,
 - trois semaines en entreprise encadrées par un maître de stage,
 - un accompagnement personnalisé par formateur référent ADEMA.

Un bilan individualisé est réalisé en fin de parcours qui permet un tremplin vers un emploi agricole ou une formation technique ou qualifiante complémentaire.

- **PARCOURS DE PREQUALIFICATION REGION** : Via le parcours « PREPA AVENIR » du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Ces parcours de 15 semaines en moyenne (10 semaines en centre et 5 semaines de stage en entreprise) visent à permettre aux ligériens, éloignés de l'emploi, d'accéder à des formations de découverte des métiers, de remise à niveau et d'aide à la construction de parcours professionnel via l'accès à une qualification.

- **LE BILAN-ORIENTATION** : A l'aide d'un conseiller en orientation, et à l'issue de ces périodes d'immersion en entreprise, le stagiaire dresse le bilan de son stage avant de consolider son parcours d'insertion professionnelle en agriculture. Il peut décider ou non de s'engager dans une formation qualifiante ou accéder directement à un emploi en adéquation avec ses capacités.

L'ENTREPRISE APPRENANTE ET LE ROLE DE « L'AGRI-FORMATEUR » :

Ce parcours est un dispositif de formation individualisé à géométrie variable, organisé sur la base d'un bilan professionnel, d'un itinéraire de formation personnalisé et d'une immersion en entreprises apprenantes.

Chaque candidat peut construire son parcours de formation en fonction de son expérience, de ses acquis et de ses attentes.

La découverte des métiers a lieu en entreprise « apprenante » encadrée par un « agri-formateur » (Une formation au tutorat sera proposée à tous les volontaires dans le cadre d'un accompagnement VIVEA).

➤ Le rôle de « agri-formateur » est le suivant :

- Faire découvrir le monde agricole ;
- Aider à apprendre et à construire des compétences :
 - faire passer une consigne,
 - rendre le travail formateur,
 - évaluer le travail ;
- Aider à la construction du projet professionnel ;
- Apprendre à connaître le stagiaire, ses motivations, ses aptitudes, ses besoins ;
- Aider à l'intégration du stagiaire dans l'entreprise ;
- Construire une relation durable et formatrice ;
- Accueillir la différence de l'autre ;
- Développer une relation positive et compréhensive ;
- Entretenir la motivation...

Étape 3 – FORMATION QUALIFIANTE

Les demandeurs d'emploi qui souhaitent s'engager dans une formation afin d'acquérir des compétences complémentaires pourront le faire par différentes voies :

- un parcours certifiant de courte durée,
- un parcours de compétence via un emploi dans le cadre d'un GEIQ,
- un parcours de qualification.

PARCOURS DE COMPETENCES :

Il s'agit d'une certification partielle qui permet à une personne de maîtriser les gestes professionnels de base à l'exercice d'un métier. D'une durée de 150 à 250 heures en centre de formation, en voici quelques exemples :

- conducteur d'engins et de matériel agricole en agroéquipement,
- conduite et entretien du tracteur et des matériels spécialisés en élevage,
- conduite et entretien du tracteur et des matériels spécialisés en maraichage,
- parcours de compétences en élevage laitier,
- parcours de compétences en arboriculture,
- agent viticole,
- agent d'élevage avicole,
- agent horticole.

Ces parcours de compétences peuvent se déployer via un emploi dans le cadre du GEIQ AGRQUALIF Pays de la Loire ou dans le cadre de formations déployées en lien avec le FAFSEA (POEC, POEI) ou POLE EMPLOI (AFPR).

FORMATION QUALIFIANTE :

Le correspondant AGRIMOUV départemental oriente les demandeurs d'emploi (qui souhaitent s'engager dans une formation qualifiante afin d'acquérir des compétences complémentaires pour s'installer ou être salarié d'une exploitation agricole ou d'une entreprise agroalimentaire) vers les centres de formation continue et les mandataires départementaux des programmes régionaux « VISA METIERS ».

Etape 4 - ACCOMPAGNEMENT ET ACCES A L'EMPLOI

L'objectif est de permettre à chaque stagiaire « AGRI'MOUV » d'accéder à un **emploi DURABLE** en agriculture. Cette action d'accompagnement est identifiée pendant les 6 premiers mois suivant la signature du contrat.

Cette étape permet de suivre le nouvel embauché pendant ses premiers mois dans l'entreprise ou dans certains cas, la création d'entreprise. Des rencontres et suivis réguliers sont organisés afin de maintenir le lien et sécuriser l'emploi.

Pour faciliter l'intégration et l'insertion du salarié, l'accompagnement portera sur une sensibilisation à la qualité des relations humaines entre l'employeur et le nouvel embauché et les formations organisées sur cette thématique seront communiquées.

En effet, les néo-employeurs sont peu au fait des fonctionnements favorables à la durabilité des relations au travail.

Ce travail sera réalisé particulièrement à l'aide l'AEF emploi (Accompagnement de l'effort de formation) du FAFSEA dont l'objectif est d'inciter les très petites entreprises à franchir le pas du recrutement tout en améliorant leur performance et en palliant les difficultés d'inadéquation des candidats pour les postes proposés.

La formation professionnelle du nouveau salarié est assurée en interne dans l'entreprise, encadrée par l'accompagnement d'un prestataire (centre de formation agréé par le FAFSEA) qui définit le projet de formation, le suit et l'évalue.

L'AEF Emploi s'adresse aux entreprises volontaires de moins de 10 salariés, relevant du FAFSEA.

Les contrats concernés sont soit des CDI, soit des CDD de six mois minimum. Les contrats « aidés » sont exclus du dispositif AEF emploi. Des aides financières sont dégagées en faveur de l'entreprise.

Remarque sur l'apprentissage : Dans le cadre de la signature d'un contrat d'apprentissage, le maître d'apprentissage sera également invité à suivre une formation « tuteur » pour mieux accompagner l'apprenti. Devenir tuteur d'entreprise ne s'improvise pas. Un ensemble de savoir-faire et savoir-être est à maîtriser pour devenir un véritable tuteur efficace et motivé par la mission.

En cas de rupture d'un contrat d'apprentissage, le jeune aura la possibilité de réintégrer le CFA en attendant la signature d'un nouveau contrat.

L'accompagnement transversal AGRI'MOUV permet d'accroître la complémentarité et la coordination.

D. Structuration du dispositif

PILOTAGE et COORDINATION :

Ce dispositif, piloté par le GIP AGRI Formation Pays de la Loire, mobilise des centres de formation publics et privés volontaires dans les 5 départements.

Il s'appuiera sur les services emploi / formation des Chambres d'agriculture et l'AREFA pour déployer le dispositif.

Le GIP AGRI Formation PDL aura en charge la coordination globale du dispositif. Il veillera à l'articulation des réponses mobilisées sur les champs de l'emploi et du social afin de simplifier le parcours et permettra ainsi aux demandeurs d'emploi cumulant des difficultés sociales et d'insertion professionnelle de bénéficier d'un suivi prenant en compte la globalité de sa situation.

ANIMATION:

La mise en œuvre du dispositif se fera au niveau départemental. Dans un souci d'efficacité, le dispositif s'attachera à tenir compte des fonctionnements et partenariats existants. Le portage de l'animation pourra être différent selon les départements. A l'aide du correspondant AGRI'MOUV local il s'attachera à faire participer l'ensemble des acteurs de l'emploi formation présents sur chaque département.

Ses missions :

- La promotion du dispositif AGRI'MOUV aux différents prescripteurs et aux publics accompagnés,
- Le lien avec les différents centres de formation pour l'accès à la formation,
- L'orientation vers les centres de formation à travers un suivi permanent,
- La mise en œuvre de l'ensemble des actions pertinentes et mobilisables relatives à l'accompagnement vers l'emploi,
- La collecte de l'ensemble des documents de suivi, bilans réguliers et mise en place d'éventuelles mesures correctives,
- En cas d'abandon du dispositif AGRI'MOUV par le demandeur d'emploi, une aide à la réorientation lui sera proposée.

EFFECTIF PREVISIONNEL :

Le projet est dimensionné dans la perspective d'accompagner 500 demandeurs d'emploi sur les 5 départements des Pays de la Loire (70 à 130 stagiaires par département).

Dans cette perspective, nous envisageons de mobiliser des centres de formation, publics et privés, de chaque département agissant dans le domaine de la formation professionnelle continue pour adulte.